



## Ordre Infirmier

# La ministre confirme sa position



Dans un courrier adressé le 6 juillet 2012 aux Organisations syndicales opposées depuis 2006 aux ordres professionnels, la ministre de la santé nous a écrit au sujet de l'ordre infirmier : « Je suis consciente des difficultés rencontrées par les professionnels opposés aux règles édictées lors de la création de cet ordre. C'est pourquoi je souhaite engager rapidement des modifications législatives sur l'obligation d'adhérer aux ordres professionnels. »

Nous nous félicitons de cette officialisation, mais nous réaffirmons qu'il faudra aussi rapatrier les missions confiées à cet ordre au sein du HCCP, de la formation continue des professionnel-les de santé, notamment dans l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu (OGDPC).

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD et UNSA Santé Sociaux demande que la discussion de ce transfert de responsabilités et missions soit envisagée avec nous.

Les organisations syndicales signataires du présent communiqué demandent à Madame la Ministre, dans un premier temps, conformément à ses engagements de :

- mettre le plus rapidement possible, à l'ordre du jour de l'assemblée nationale, le texte permettant de soustraire les professionnel-les salarié-es de l'obligation d'adhésion ordinales Conseil National de l'ordre Infirmier, Conseil National de l'ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, Conseil National de l'ordre des Pédiatres Podologues,
- faire cesser toute pression et menace de poursuites sur les professionnel-les refusant d'adhérer, que ces pressions et menaces concernent les jeunes professionnel-les ou ceux déjà en poste souhaitant s'engager dans une formation continue.



Santé Sociaux

Nous contacter :

**CFDT** - 01 56 42 51 98 [nperuez@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:nperuez@sante-sociaux.cfdt.fr)

**CFTC** - 01 42 58 58 89 [fede@cftc-santesociaux.fr](mailto:fede@cftc-santesociaux.fr)

**CGT** - 01 48 18 20 70 [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)

**FO** - 06 19 69 01 74 [fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)

**SNICS-FSU** - 06 87 95 82 70 [snics@wanadoo.fr](mailto:snics@wanadoo.fr)

**SUD** - 06 85 98 15 96 [mhdurieux@sud-sante.org](mailto:mhdurieux@sud-sante.org)

**UNSA Santé Sociaux** - 01 45 51 98 29 [unsasantesociauxkarineroger@gmail.com](mailto:unsasantesociauxkarineroger@gmail.com)

*En pièces jointes la lettre envoyée et la réponse de la Ministre.*